

Année 2010

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE

L'actualité trimestriel du Groupe PEAC

Après le résultat des deux premiers matchs qui ne m'ont absolument pas surpris, je faisais parti de ceux qui souhaitaient que les bleus perdent leur dernier match de poule au mondial. Je voulais qu'ils boivent la coupe jusqu'à la lie. Je voulais qu'ils se couvrent de ridicule. J'ai été comblé.

Non, la France n'est pas la risée du monde, ce sont les bleus qui sont la risée du monde. Ces bleus arrogants avec un égo démesuré qui se prennent pour des stars et qui sont complètement déconnectés de la réalité.

Pourris, pour la pluspart, jusqu'au plus profond d'eux par le fric, ils n'ont plus aucune valeur, ni aucun repère même pas footballistique. En effet, avec ce qu'ils nous ont servis depuis deux ans et avec en dessert les minables prestations des trois derniers matchs de préparation, ils n'y avaient qu'eux pour croirent qu'ils allaient faire un bon mondial. Ah, j'allais oublier, il y avait aussi le sélectionneur et les «pontes» de la FFF qui y croyaient aussi.

Pourtant, les joueurs s'étaient engagés à respecter certaines valeurs en signant une charte avec la fédération. Ils l'ont oublié, bafoué, piétiné et ils ont payés.

A l'heure où j'écris cet édito tous les matchs de poule ne sont pas encore terminés mais plusieurs « petites » nations du foot sont en huitièmes: Etats unis, Corée du sud, Japon, Slovaquie. Des équipes qui, il y a dix ans, prenaient des «valises». Maintenant ce sont les « grandes » nations du foot qui font *leurs valises : France, Italie...*

Pourquoi sont-ils en huitième? Parce qu'ils croient et respectent certaines valeurs : respect, humilité, travail, honneur et amour de leur patrie.

Sans cela on ne réussi rien et on n'est rien, on n'existe même pas.

Lionel LAURENT

Responsable publication Comité de rédaction

Cyril GRAFF Lionel LAURENT Christophe PERINO Marc PETRY

L3509 DUDELANGE

Avec la participation de nos collaboratrices admnis-

Tirage

700 exemplaires Réalisation **CAPE COD** 14 rue Lentz

Actualités Générales P.1

Actualité Filière Viande : Origines Actualité Filière Viande: Logo BIO Réunion RSP 2010

Actualité Groupe PEACE

Entretien Professionnel (TRADEVIA) Bris de Glace sur véhicules Groupe Nouveau site web CESATEC Nouvelle réglementation UE Visites Médicales

P.3

Actualité Groupe PEACE

CESATEC déménage

Voyage des 10 ans - 1er groupe Réunion RSP du 28/29 mai 2010 Carnet rose

Carnet blanc

Site de production EVA (France)

P.4

Hygiène & Sécurité

Résultats Sécurité T2 - 2010 Fiche de Non Conformité

Quelle est l'origine de la viande consommée en France?

Pour des raisons économiques et de production, une partie de la viande que consomment les Français est importée.

D'où vient-elle? Les réglementations sanitaires françaises en matière d'élevage figurent parmi les plus strictes au monde. Les nombreuses contraintes imposées aux éleveurs français se répercutent sur la qualité de la viande produite dans l'Hexagone. Cependant, nous mangeons aussi de la viande venant d'autres pays.

La viande bovine est majoritairement d'origine française

Il est facile de déterminer la provenance de la viande bovine: c'est la seule dont la mention d'origine est obligatoire. Le bœuf consommé dans l'Hexagone provient à 75 % d'élevages français. Le quart restant est d'origine européenne, en particulier d'Allemagne, d'Angleterre et d'Irlande. Seul un petit pourcentage est issu de pays non européens (Etats-Unis et Brésil en particulier), ce qui est logique: de nombreux pays continuent d'autoriser l'injection d'hormones ou d'anabolisants aux animaux, pratique interdite par l'Union européenne (UE). La moitié de la viande consommée vient de races laitières, l'autre de races à viande.

L'agneau est anglais ou néo-zélandais

La production française de viande ovine est minoritaire. L'agneau que nous mangeons vient d'Angleterre ou de pays non européens comme la Nouvelle-Zélande.

Volaille: le Brésil et la Thaïlande gros producteurs

Il est difficile d'obtenir des chiffres, car pour la volaille non plus, la mention d'origine n'est pas obligatoire. Les estimations indiquent qu'entre 60 et 70 % de la volaille consommée en France est d'origine française. Ce sont le Brésil et la Thaïlande qui exportent le plus dans l'Hexagone -sous forme de produits congelés. Les produits frais proviennent d'Europe (Belgique, Hollande, Allemagne). Mais les importations en provenance de l'UE augmentent, au détriment des pays hors UE.

Porc: la France autosuffisante

Les viandes fraîches, comme les rôtis ou les côtes de porc, sont quasiment toutes issues de porcs français (98%). Le reste provient en majorité d'Allemagne, mais en aucun cas de pays hors Europe. Pour la charcuterie, entre 70 et 75 % provient de porcs français. Le reste vient de l'Union européenne (Allemagne, Italie et Espagne). La France est autosuffisante pour la production de viande de porc, mais exporte 40 % des produits et en importe 35 % (en particulier les jambon cuits).

>>> source «l'Express.fr» par Cécile PINAULT (28/06/2010)

Présence de couteaux effilés RAPPEL WEB: Forum et boite à idées

EPI préconisés à l'affûtage

Nos RSP se retrouvent

>>>> à lire en page 3



NOUVEAU logo BIO Européen !

La Commission européenne a présenté, lundi 8 février 2010, le «logo biologique», un signe de reconnaissance officielle qui figurera sur les produits alimentaires bio préemballés produits dans l'Union européenne à partir du 1er juillet. «Je suis ravie que nous ayons maintenant

un nouveau logo pour les produits alimentaires biologiques de l'Union européenne», s'est félicitée Mariann Fischer Boel, commissaire européenne chargée de l'agriculture, au cours d'une conférence de presse.

Au cours de ces deux derniers mois, cent trente mille personnes ont voté en ligne pour choisir le nouveau symbole biologique parmi les projets des trois finalistes. Œuvre de Dusan Milenkovic, un jeune graphiste allemand d'origine serbe, le logo européen, dit «eurofeuille», représente les étoiles de l'Union européenne, réparties en forme de feuille sur un fond vert. «C'est un motif esthétique et élégant, que je suis impatiente de voir sur les produits que j'achèterai à partir du mois de juillet», a déclaré Mme Fisher Boel.

«Je suis parti du drapeau européen, j'ai changé la couleur et j'ai déformé le cercle d'étoiles jusqu'à en faire une feuille. J'ai aussi arrondi la forme des étoiles, pour qu'elle soit plus souple, comme si la feuille bougeait dans le vent», a expliqué M. Milenkovic. «Je voulais qu'on reconnaisse l'origine européenne du logo, et qu'il soit très facilement identifiable», a-t-il ajouté. Si «les 6 000 euros du prix font plaisir», Dusan Milenkovic compte surtout sur le prestige d'un logo présent dans les magasins de toute l'Europe pour assurer sa réputation naissante.

A compter du 1er juillet 2010, le logo biologique de l'Union européenne devra obliga-

toirement figurer sur tous les produits biologiques préemballés élaborés dans les Etats membres de l'Union et répondant aux normes requises. Pour les produits importés, il sera facultatif. L'apposition, à côté du logo de l'UE, d'autres logos à caractère privé, régional ou national sera autorisée.

TRADEVIA

Entretien Professionnel

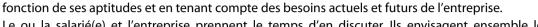
Pour les collaborateurs TRADEVIA

L'entretien professionnel est une obligation légale en France, conformément aux dispositions de l'accord de branche signé par les partenaires sociaux.

Ces entretiens professionnels vont se dérouler pour la première fois chez TRADEVIA après la période de congés estivaux, soit à partir du mois de septembre 2010.

Qu'est ce que l'entretien professionnel (EP) ?

La finalité de l'EP est de permettre à chaque salarié(e) d'élaborer son projet d'évolution dans l'entreprise en



Le ou la salarié(e) et l'entreprise prennent le temps d'en discuter. Ils envisagent ensemble les évolutions possibles en fonction des opportunités et possibilités proposées par l'entreprise.

Qui a droit à un entretien professionnel?

Tout salarié ayant au moins deux ans d'ancienneté dans la même entreprise. Il est conduit par le responsable hiérarchique direct ou le supérieur hiérarchique de celui-ci. L'ensemble des RSP de la société TRADEVIA a reçu une formation spécifique et adaptée pour la conduite de ces entretiens professionnels.

De quoi parle-t-on au cours de l'entretien professionnel?

L'EP doit permettre de mettre en place des actions (comme par exemple, l'accompagnement et le tutorat) et de repérer les besoins en formation ou les actions formatives en fonction des évolutions envisagées.

Cette rencontre doit permettre :

- > de réaliser un bilan du parcours professionnel des deux dernières années,
- > de réaliser un bilan des actions prévues au dernier entretien professionnel (pour rappel les collaborateurs de la société TRADEVIA passeront leur premier entretien cette année)
- > d'identifier les souhaits d'évolution du ou de la salarié(e),
- > de présenter les évolutions des métiers et des emplois dans l'entreprise,
- > de proposer les actions permettant au salarié de s'adapter à l'évolution de son poste de travail, de renforcer ses qualifications ou de développer ses compétences,
- > d'envisager avec le collaborateur ses besoins futurs de formation,
- > de déterminer, si possible, les conditions de réalisation des formations.

Gestion Parc Automobiles

Groupe PEACE

Bris de glace

La sté Arval nous a fait parvenir un courrier afin de nous rappeler la procédure en cas de bris de glace.

On constate quotidiennement l'état de dégradation du réseau autoroutier. Au cours de l'hiver dernier, vous ne comptiez plus le nombre de trous qui jonchaient nos routes.

Malheureusement, des conséquences se font également sentir au niveau de l'état de votre véhicule et nous citons comme exemple les nombreuses projections de pierres qui engendrent des impacts voir même la casse du pare brise dans le pire des cas!



Il faut agir avant que nous soyons obligés de changer Icelui

ci! En effet, s'il est exact qu'une réparation nous fait économiser du temps et de l'argent, saviez-vous aussi qu'en cas de réparation, vous participez à préserver notre environnement et permettez une économie de 34,90 kg CO².

Nous vous invitons à contacter l'un de nos réparateurs agréés :

- > AUTOVITRES: Téléphone +352 26 65 35 www.autovitres.lu
- > CARGLASS : Téléphone +352 45 64 50 www.carglass.lu (Pick Up service payant)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.



Nouveau Site Web

Cesatec poursuit son développement



Le site web de la société CESATEC fait peau neuve, associé au déménagement, le nouveau site a été mis en ligne le 15 juin



à donner à CESA-TEC une nouvelle image

Il concourt

plus mo-

derne et plus dynamique. Ce site a été réalisé par la société CAPE COD, avec à la baquette, Arnaud et Christophe, qui ont oeuvré pour mettre en ligne un site plus complet et correspondant à la nouvelle identité et dynamique de l'entreprise.



Nouvelle Réglementation UE

Groupe PEACE

En matière de sécurité sociale

La nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité sociale est entrée en vigueur le 1er mai 2010 : quels sont les changements apportés?

Le règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 et ses règlements d'exécution portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale des Etats Membres sont entrés en vigueur le 1er mai 2010.

Le détachement constitue une exception d'affiliation à la sécurité sociale du pays de travail.

Jusqu'ici, le détachement était possible pour 12 mois, avec la possibilité de prolonger cette période de 12 mois supplémentaires (via

le formulaire E102). Grâce au nouveau règlement 883/2004, il sera dorénavant possible d'être immédiatement détaché durant 24 mois. Le formulaire E102, qui permettait initialement de prolonger la demande de détachement, sera par conséquent supprimé.

Pour ce qui est du formulaire E101, qui atteste l'assujettissement à la sécurité sociale d'un État membre déterminé, sera remplacé par le formulaire A1. Les déclarations E101 resteront toutefois valables jusqu'à la date d'échéance prévue, même si celle-ci est ultérieure au 1er mai 2010.

Les travailleurs qui sont occupés simultanément dans deux Etats membres doivent toujo<mark>urs être en</mark> possession du nouveau document A1ou du E 101 en co<mark>urs</mark> en vali-

Occupation simultanée :

En vertu du Règlement 1408/71, en cas d'occupation simultanée dans plusieurs Etats pour un même employeur, une personne est assujettie au système de sécurité sociale de son Etat de résidence, à la condition qu'il poursuive une partie de ses activités dans cet Etat de résidence (dans beaucoup d'Etats, 1 jour par mois en moyenne suffit). En vertu du Règlement 883/2004, un travailleur ne sera assujetti au système de sécurité sociale de son Etat de résidence, dans une situation similaire, que pour autant qu'il exerce une partie substantielle de ses activités dans cet Etat de résidence. Cette partie « substantielle » des activités correspond à 25 % ou plus du temps de travail, de la rémunération ou du chiffre d'affaires.

Entrée en vigueur

Une personne qui était soumise, avant le 1er mai 2010, à la législation d'un autre Etat membre que celui dans lequel il réside en vertu de l'ancien Règlement 1408/71, demeure soumise à cette « ancienne » législation 1408/71 tant que la situation concernée perdure et ce pendant une période maximum de 10 ans.

Toute nouvelle demande de détachement introduite après le 1er mai 2010 est soumise d'office au nouveau règlement 883/2004.

Groupe PEACE

Visites Médicales

Informations



Le salarié voit souvent le médecin du travail comme préposé de son employeur. Craignant pour son emploi en raison d'un problème de santé, trop occupé par ses activités ou persuadé qu'il s'agit d'une perte de temps puisque suivi régulièrement par son médecin traitant. Il arrive que le salarié ne souhaite pas ou oublie de se rendre à la visite de médecine du travail. Cependant, il est obligatoire en vertu de la loi et dans l'intérêt de chacun que le salarié se présente à la visite médicale.

L'examen médical a pour finalité :

- > de s'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail auquel il est affecté;
- > de proposer éventuellement les adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes,
- > de rechercher si le salarié n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres travailleurs;
- > de dépister les maladies dont pourrait être atteint le salarié. Dans le meilleur des cas, il devrait permettre au médecin du travail de suivre l'évolution des affections risquant d'entraîner des problèmes sérieux pour la santé du salarié.

À la suite de cette visite, une fiche d'ap titude est remise au salarié ainsi qu'à l'employeur. En raison du secret professionnel, les informations médicales ne figure pas dans le compte rendu.

La médecine du travail est une médecine principalement préventive, dont l'un des buts est de venir en aide aux travailleurs: il ne faut pas l'oublier.



Nous demandons donc à chacun de nos salariés d'être rigoureux par rapport aux respect des règles de la visite médicale obligatoire :

- > de bien vouloir respecter la date et l'horaire prévu ;
- > de prévenir votre responsable ainsi que les bureaux si un empêchement sérieux rendait cet examen impossible;
- > de prévenir et de ne pas vous présenter si vous êtes en arrêt de travail pour raison de santé.

Pour rappel, la présentation à ces visites médicales revêt un caractère OBLIGATOI-RE et toutes personnes ne se présentant pas à ces visites (sauf cas de force majeure) se verra sanctionnée selon l'échelle des sanctions prévues au réglement intérieur de chacune des société du groupe. Nous vous précisons que ces faits constituent un motif de licenciement pour faute grave.

CESATEC

CESATEC Déménage

De nouveaux locaux modernes



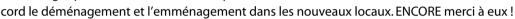
CESATEC a emménagé dans ses nouveaux locaux le15 juin 2010, sur la zone ACTIPOLE de Metz-Borny, au 11 rue des Potiers d'Etain. Après plus de 10 ans passés à Frontigny, à quelques kilomètres de Metz, CESATEC avait besoin de locaux plus modernes et plus fonctionnels lui permettant de poursuivre valablement son développement.

En rejoignant l'agglomération messine, CESATEC devient également plus accessible pour ses visiteurs, à quelques minutes

seulement de la gare TGV de Metz, et au bord de la 4 voies de contournement de Metz.

L'ensemble des services et des processus a été repensé pour l'occasion afin d'optimiser l'aménagement de ce nouvel espace en tenant compte des contraintes ESD (électricité statique) pouvant endommager les composants électronique lors du câblage.

Nous tenions également à remercier l'ensemble des courageux collaborateurs(trices) qui n'ont pas hésité à donner de leur temps et de leur énergie pour réaliser dans un temps re-





Voyage des 10 ans

Voyage de nos collaborateurs en Tunisie



Comme chaque année, la Direction du groupe PEACE a envoyé ses plus fidèles salariés ayant dix années d'ancienneté consécutives vacances.

Cette année, c'est la Tunisie, plus exactement l'île de Djerba qui a accueilli courant du mois de mai les heureux vacanciers...sous un soleil radieux!

De retour de vacances, plusieurs salariés nous ont attesté qu'ils avaient passé un agréable séjour. Mme LEPOTIER Hélène, épouse de

notre salarié M. LE POTIER Sébastien a même eu la gentillesse de nous envoyer un e-mail pour

nous remercier:

Groupe PEACE

« Merci! c'était vraiment un voyage magnifique, tout le monde était ravi, et tout s'est bien déroulé.

De plus une excellente prise en charge, et un très bel hôtel avec de très bonnes prestations...Encore un grand merci!!»

Nous souhaitons maintenant de bonne vacances au deuxième groupe de chanceux vacanciers qui partira au cours du mois d'octobre, ous le soleil de Djerba. Bon séjour à eux !!



Webproduct

Cape Cod développe le logiciel OPAL

Baptisé «Opal», ce logiciel développé et pensé par CapeCod a été livré début Février. Il permet la gestion de la collecte des déchets sur la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Réclamations des habitants, demandes d'interventions, rapports quotidiens et gestion de la redevance spéciale sont les fonctionnalités principales de ce progiciel.



Groupe PEACE

Réunion RSP

Les 28 et 29 mai 2010

Comme chaque année, la Direction a réuni les RSP du Groupe afin de leur présenter le rapport d'activité 2009, de faire une brève analyse concurrentielle, et de faire le bilan Hygiène et sécurité 2009.

Ensuite les objectifs 2010 furent aborder en termes économique, stratégique et de politique sécurité. Une large place fût faite à la présentation du rôle des RSP dans nos différentes politiques de management, le tout cadré dans un contexte juridique adapté à notre activité.

La direction remercie les Responsables pour leur assiduité et compte sur eux pour promouvoir et faire respecter sur le terrain nos différents systèmes de management des ressources.

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

M. Aleksander SHALSKA a épousé Zbigniew le 08 mai 2010 M. Alain GENOIS a épousé Giuseppina le 15 mai 2010

Tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés.



Carnet rose



Groupe PEACE

Emilia JASINSKI le 29 janvier 2010 Cloé LECLERE le 02 mars 2010 Florian MIROUX le 25 mars 2010 Lily JOURETZ le 10 avril 2010 Lucas GELA le 11 avril 2010 Jibril SAFWAT le 17 avril 2010 Shanna BAUDRIN le 02 avril 2010 Lucas BOUNAGER le 07 juin 2010

Mébeline HOURLIER le 07 juin 2010

Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.



Notre Client: EVA à Mondeville (14) **France**



Site de production Le château:

Responsable de Site: Mickaël IZIQUEL Effectif moyen:

9 collaborateurs

Type de production: **Désossage/Parage BOEUF**

Volumes:

60 T / hebdomadaire

Nos collaborateurs:





Groupe PEACE

Risque Piqûre

Elimination des couteaux effilés

Rappel: l'utilisation de couteaux effilés dits « couteaux aiguilles » est strictement interdit sur l'ensemble des sites de production du Groupe. En effet, l'utilisation de ce type de couteaux peut avoir des conséquences très graves : piqûres profondes même au travers des gants de protection à maille métallique, du fait de la faible largeur de la lame du couteau à l'extrémité de

Le service Sécurité sera intransigeant si de tels couteaux étaient utilisés : destruction systématique des couteaux effilés, et sanction envers le salarié ne respectant pas ces consignes.



Nous demandons également à nos Responsable de Site et Chefs d'Equipe d'être particulièrement vigilants vis-à-vis de l'utilisation de ces couteaux « aiguilles », et pour cela le service Sécurité tient à disposition des Responsable de Site et Chefs

d'Equipe des testeurs pour ce type de couteaux (voir photo ci-contre). Des non-conformités seront établies vis-à-vis des Responsables ne mal affoté respectant pas ou ne faisant pas respecter ces consignes.

Notre testeur de «pointe de lame», à demander au service sécurité par les Responsables, les Chefs d'Equipe et les Sauveteurs Secouristes du travail.

Couteau neuf et/ou correctement affilité

Testeur damen >>>



Dans notre précédente édition nous vous annoncions le lancement d'une nouvelle interface sur notre site web qui vous est complétement réservée.

Ainsi vous disposez de deux outils :

> une partie «FORUM» où un sujet de réflexion sera introduit par la Direction et /ou son encadrement et vous pourrez réagir et répondre à propos de ce sujet. Une question ou un sujet sera proposé et vous pourrez apporter votre avis qui sera lu par le service à l'origine de la question et votre réponse sera mise en ligne d'une part si vous le souhaitez et si celle-ci ne va pas à l'encontre des valeurs du groupe et des règles de courtoisies élémentaires.

Le premier forum ouvert aborde la question de l'interêt d'un échauffement musculaire avant de prendre son poste de travail.

> une partie «BOITE A IDEES / SUGGESTIONS» qui vous permettra de proposer des solutions ou des actions à mettre en place dans le cadre de nos différentes politiques (sociale, sécurité et santé au travail ...).

Les meilleurs idées feront ensuite l'objet d'un débat sur la partie «FORUM» et seront récompensées en fonction de leur pertinence et de leur impact positif sur la vie des collaborateurs du Groupe. Les meilleures idées seront récompensées par un cadeau surprise. Les lauréats seront annoncés dans notre journal interne et sur le site web dédié «Boite à Idées».

Nous vous remercions pour votre participation.

Retrouvez-nous à cette adresse : www.forum.groupe-peace.com

Groupe PEACE

Système Qualité

Fiche de Non Conformité

Comme le prévoit notre Système de Management de la Qualité, une fiche de non-conformité est à la disposition des différents services afin d'identifier un problème (administratif, organisationnel, documentaire, sécurité, ...). L'utilisation de ces fiches de non-conformité a été récemment relancée, car elles n'étaient pas suffisamment utilisées.

Sachez que, dorénavant, ces fiches systématiquement utilisées (anomalie sécurité constatée sur site, bon de livraison ou bon de commande de matériel mal rempli, organisation défaillante sur site, ...), et dès

qu'un Responsable de Site ou un Chef d'Equipe sera concerné par une non-conformité, un courrier sera envoyé à l'attention du Responsable en question afin d'expliquer cette non-conformité.

Ce système a pour but l'amélioration continue de notre prestation de service, que ce soit au niveau documentaire (documents remplis correctement et complètement,

utilisation correcte des documents, ...) ou au niveau de la Gestion d'un site de production au quotidien (meilleure organisation sur les sites de production, prévention sécurité efficace, ...). Avec ce système, et si les non-conformités sont correctement expliquées et si les actions correctives et préventives sont mises en place, nous progresserons dans tous les domaines.

Point Sécurité

Commentaires T2 - 2010

Tendance : Avis du service Sécurité Groupe



accidents bénins "presque accident" sont le reflet d'une dégradation du niveau de sécurité sur les sites. Nous pouvons nous rassurer sur le caractère bénin des pathologies, mais leur survenance doit nous mettre en alerte et surtout doit nous permettre de réajuster nos actions pour plus d'efficacité.

Les animateurs sécurité ont relevé sur ce trimestre de nombreux dysfonctionnement, notamment dans le port des EPI obligatoire au sein de notre groupe. Il est inadmissible qu'à ce jour certains salariés se permettent de ne pas porter leur EPI.

Nous sanctionnerons sévérement les contrevenants, et nous n'hésiterons pas à engager des procédures de licenciement pour faute grave si cela permet de régulariser la situation rapidement.

Commentaires par société

TRADEVIA: Comme nous vous l'annoncions ci-dessus, le registre d'infirmerie gonfle, la politique sécurité est globalement appliquée quand au port des EPI. Néanmoins lors de ces dernières visites sur site, certains salariés ne portaient pas de gant anticoupure qui est rappelons le OBLIGATOIRE et un trop grand nombre de couteaux effilés a été recensé.

Concernant les résultats sécurité, ils sont en déçà des objectifs plafond, espérons qu'il en soit ansi jusqu'à la fin de l'année.

Nous comptons sur une réaction des Responsables de Site qui ont été de nouveau sensibilisés sur la bonne conduite et la bonne application de notre politique sécurité.

TRADEVIA INT.LUX. 12 INT.SUISSE TOTAL

TRADEVIA

INT.SUISSE TOTAL

INT.LUX.

5

Commentaires par société (suite)

INTERMEAT Luxembourg:

ARAPEACE

Groupe PEACE

cesse

depuis

Sans reprendre les commentaires ci contre, le phénomène des registres d'infirmeries s'amplifie sur la société IS luxembourg.

De même un trop grand nombre d'infraction a été relevé ces dernières semaines par le service sécurité. Une réunion sécurité s'est tenue le vendredi 9 juillet 2010 avec l'ensemble de la Direction, de l'Encadrement et du Service Sécurité afin de reprendre en main la politique sécurité sur le terrain. Les contrôles vont être renforcés et des sanctions seront prises envers les contrevenants. Des procédures licenciement pour faute grave seront engagées dès lors qu'un salarié ne portera pas les équipements de protection individuels rendus obligatoire dans notre système de management de la sécurité.

Au regard des résultats, le deuxième trimestre a été moins accidentogène que le précédent. Mais il ne faut pas pour autant se limiter à ses résultats affichés ... Les nombreux dysfonctionnements observés ces dernières semaines nous amènent à renforcer notre vigilance afin de ne pas voir surgir une recrudescence des accidents du travail.

Nous insistons sur le fait que l'application rigoureuse de notre politique sécurité est l'affaire de tous.

INTERMEAT Suisse : Les résultats obtenus sont bons puisque 0 AT déclaré ... mais parallélement l'activité est en forte baisse sur cette société. Néanmoins conservons ce niveau de résultat pour les mois à venir et nous demandons aux salariés de redoubler de vigilance.

Groupe PEACE

Risque Coupure

Savoir utiliser ses EPI à bon escient!

Nous avons des retours de certains Responsables de Site ou de certains Relais Hygiène et Sécurité concernant une mauvaise pratique à l'affûtage des couteaux sur la meule.

Certains d'entres vous affûtent leurs couteaux à la meule en portant un gant de protection à maille métallique, or cela peut s'avérer très dangereux : les mailles des gants métallique, lorsqu'elles touchent l'ailette ou la bande affuteuse, s'usent très rapidement et sont ainsi beaucoup plus fragiles.

Lors d'un choc avec un couteau elles peuvent alors céder et entrainer une coupure ou une piqûre.

C'est pourquoi, à l'affûtage/affilage à la meule, le port du gant anti-coupure est obligatoire, et seulement ce type de gant (un gant anti-coupure à chaque main). Pour rappel les lunettes de protection sont également OBLIGATOIRE pour l'utilisation de la meule.

